

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
14/04/2022

COMPOSITION :

PRÉSENTS : Mmes BENOIT Béatrice, CART-COLTAT Gaëlle, DEFRASNE Sophie, DURAFFOURG Valérie, REYMOND Anne-Laure et MM DEBOIS Rémi, DHOTE Olivier, LAFFLY Florent, VALION Cyril

ABSENTS EXCUSÉS : Mme DEFRASNE Marie, et M DELAVENNE Florian

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Cyril VALION, fonction qu'il a acceptée

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 18/03/2022

Approuvé

Suite à une remarque de la Préfecture concernant la nidification des oiseaux, les travaux d'élagage sont repoussés à l'automne 2022.

**2) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2021
AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET PRIMITIF 2021 ET APPROBATION DU
BUDGET PRIMITIF 2022**

Le conseil municipal, concernant le budget général et après vérification de la concordance de la comptabilité de M. le Percepteur (compte de gestion) et de la comptabilité communale (compte administratif) approuve à l'unanimité des membres présents le compte de gestion 2021 du Trésorier.

Le conseil municipal sous la présidence de M Cyril VALION, Monsieur le Maire ayant quitté la salle et s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, après avoir constaté la concordance des comptes avec le compte de gestion du Trésorier, approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2021 du budget général.

BUDGET GÉNÉRAL			
Report 2020 :	583 901.44 €	Report 2020 :	98 818.46 €
Dépenses de fonctionnement 2021 :	- 277 787 €	Dépenses d'investissement :	- 25 997.46 €
Recettes de fonctionnement 2021 :	+ 320 574.76 €	Recettes d'investissement :	+ 37 528.35 €
Excédent de fonctionnement :	+ 626 689.20 €	Excédent d'investissement :	+ 110 349.35 €
Résultat global du budget général : 737 038.55 €			

Statuant sur l'affectation du résultat, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de reporter les résultats de la façon suivante :

Affectation du résultat 2021 au budget primitif 2022 :

- Compte 002 : excédent de fonctionnement reporté pour 626 689.20 €
- Compte 001 : excédent d'investissement reporté pour 110 349.35 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 du budget général.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses 2022 :	899 946.65 €	Dépenses 2022 :	742 800 €
Recettes 2022 :	1 058 617.78 €	Recettes 2022 :	742 800 €

Le conseil municipal, concernant le budget « bois », et après vérification de la concordance de la comptabilité de M. le Percepteur (compte de gestion) et de la comptabilité communale (compte administratif) approuve à l'unanimité des membres présents le compte de gestion 2021 du Trésorier.

Le conseil municipal sous la présidence de M Cyril VALION, Monsieur le Maire ayant quitté la salle et s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, après avoir constaté la concordance des comptes avec le compte de gestion du Trésorier, approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2021 du budget « Bois »

BUDGET BOIS			
Report 2020 :	66 705.42 €	Report 2020 :	- 13 440.10 €
Dépenses de fonctionnement 2021 :	- 98 620.47 €	Dépenses d'investissement :	- 3 490 €
Recettes de fonctionnement 2021 :	+ 43 710.73 €	Recettes d'investissement :	+ 13 440 €
Excédent de fonctionnement :	+ 11 795.68 €	Déficit d'investissement :	- 3 490 €
Résultat global du budget bois : 8305.68 €			

Statuant sur l'affectation du résultat, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de reporter les résultats de la façon suivante :

Affectation du résultat 2021 au budget primitif 2022 :

- Compte 002 : excédent de fonctionnement reporté pour 8305.68 €
- Compte 001 : déficit d'investissement reporté pour 3 490 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 du budget « Bois ».

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses 2022 :	80 305.68 €	Dépenses 2022 :	6280 €
Recettes 2022 :	80 305.68 €	Recettes 2022 :	6280 €

Le conseil municipal, concernant le budget « Lotissement », et après vérification de la concordance de la comptabilité de M. le Percepteur (compte de gestion) et de la comptabilité communale (compte administratif) approuve à l'unanimité des membres présents le compte de gestion 2021 du Trésorier. Le conseil municipal sous la présidence de M Cyril VALION, Monsieur le Maire ayant quitté la salle et s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, après avoir constaté la concordance des comptes avec le compte de gestion du Trésorier, approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2021 du budget « Lotissement ».

BUDGET LOTISSEMENT			
Report 2020 :	190 391.95 €	Report 2020 :	- 62 749.76 €
Dépenses de fonctionnement 2021 :	- 62 749.76 €	Dépenses d'investissement :	0 €
Recettes de fonctionnement 2021 :	+ 43 725 €	Recettes d'investissement :	+ 62 749.76 €
Excédent de fonctionnement :	+ 171 367.19 €	Résultat d'investissement :	0 €
Résultat global du budget lotissement : 171 367.19 €			

Statuant sur l'affectation du résultat, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de reporter les résultats de la façon suivante :

Affectation du résultat 2021 au budget primitif 2022 :

- Compte 002 : excédent de fonctionnement reporté pour 171 367.19 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 du budget « lotissement ».

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses 2022 :	171 367.90 €	Dépenses 2022 :	
Recettes 2022 :	171 367.90 €	Recettes 2022 :	

3) INDEMNITÉS 2022

Le Conseil Municipal de la commune de BOUVERANS fixe comme suit les tarifs traitements et indemnités 2022 :

- art 611 : Prêt de tracteur et remorque pour le prix horaire de 70 €
- art 6282 : Gardiennage église 119 €

4) SUBVENTIONS 2022

Le Conseil Municipal de la commune de BOUVERANS fixe comme suit les subventions 2022

Associations	Montant
ADAPEI de Pontarlier	100 €
CPIE du Haut-Doubs	30 €
Association des Donneurs de Sang de Frasné	61 €
Trésorier du Comice Agricole	40 €
Les Virades de l'Espoir	100 €
Clubs sportifs non subventionnés par la CFD	30 € / licencié enfant

5) VOTE DES TAXES 2022

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de ne pas appliquer d'augmentation les taux d'imposition suivants pour 2022 soit

- Taxe Foncière (bâti) : 27.08 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 15 %

6) DEMANDE D'ACHAT CAVEAU URNE

M le Maire fait part de la demande de la famille DREZET Florian et Séverine d'acquérir un caveau-urne.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la vente du caveau-urne à la famille DREZET

7) DEVIS ET DÉLIBÉRATIONS

M Charly DEFRASNE a déposé une demande de permis de construire pour la maison 4 route du lac et demande un droit de passage à la commune afin d'accéder à sa propriété.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accorde le droit de passage à M Charly DEFRASNE

La CFD propose de mettre à disposition de la commune un outil mutualisé de téléservice de déclaration préalable des locations de courte durée pour l'ensemble de ses communes dans le cadre du Plan départementale d'accompagnement à l'optimisation de la Taxe de Séjour.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise M le Maire à signer la convention de mise à disposition du service DECLALOC'.

8) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La cérémonie de commémoration du 8 mai se déroulera le 07 mai 2022 à 20 h au monument aux morts et sera suivi d'un vin d'honneur à la salle de l'ancienne école.

Une réunion de préparation pour la randonnée des Fruitières se tiendra à la salle des fêtes de Bouverans le 29 avril 2022 à 20 h.

La fête des pères se tiendra le vendredi 10 juin à 19 h 30 à la salle des fêtes.

La séance est levée à 22 H 30

Le Maire

